

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil municipal de la commune de Sainte-Montaine, réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal le **vendredi 1^{er} mars 2024 à 18 heures** sous la présidence de Monsieur Jean-Yves DEBARRE, Maire.

Membres présents : Jean-Yves DEBARRE, Annick BAUDOIN, Rosemay BOURBON, Bertrand CASSÉ, Etienne FENART, Michèle KUBICKÉ, Marie-Thérèse MOREAU, Igor OLSEVSCHI et Nicolas RAFFESTIN.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Nicolas RAFFESTIN

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2023
2. Présentation d'un projet agrivoltaïque « les Grandes Rotures ».
3. Délibération définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables
4. Convention de partenariat pour la saison culturelle 2024 avec la communauté de Communes Sauldre et Sologne.
5. Validation du spectacle de la saison culturelle 2024 : le REVIZOR par la compagnie des Poupées Russes
6. Acquisition d'un abribus polyvalent
7. Délibération contrats d'assurances du personnel
8. Augmentation du coût de l'énergie : tarifs de location du centre socio-culturel et du camping ; mise à disposition de locaux aux associations.
9. Questions diverses : remplacement de la moquette du chœur de l'église, étude pour le remplacement de l'éclairage public par de l'éclairage LED, étude pour l'installation de la vidéo protection ...

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 03 et donne lecture de l'ordre du jour.

Est désigné secrétaire de séance : Nicolas RAFFESTIN

1- Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte rendu de la séance du 1^{er} décembre 2023.

Nicolas RAFFESTIN dit qu'il y a une erreur dans les dimensions du projet de construction d'un hangar, c'est 180 m² et non 18 m². La correction sera faite.

L'assemblée approuve le compte-rendu du 1^{er} décembre 2023 à l'unanimité.

2- Présentation d'un projet photovoltaïque au lieu-dit les Grandes Rotures

Monsieur Bertrand CASSÉ présente un projet Agrivoltaïque sur un terrain lui appartenant, situé à Sainte-Montaine, les Grandes Rotures route de Ménétréol et faisant partie de sa propriété la Rozelle.

Un plan de gestion a été mis en place pour reboiser ce territoire.

Le projet concerne une parcelle d'environ 16 ha qui est située le long du chemin de Grand'Maison face au village vacances, mais seulement 5 ha environ seront destinés au parc photovoltaïque.

Monsieur Bertrand CASSÉ informe l'assemblée qu'une bande de terrain le long du chemin de Grand'Maison sera reboisé, afin de ne pas être visible du village vacances, ainsi que la conservation de la haie située le long de la route de Ménétréol.

Les panneaux photovoltaïques sont à 1m20 maximum du sol, des moutons y seront élevés en dessous, ils y restent à l'année. L'éleveur est Monsieur DELAGE situé entre Brinon et Pierrefitte.

Des moutons de race Solognote

Une zone de 50 mètres autour du parc photovoltaïque sera enherbée, pour éviter les risques d'incendie.

Ce projet est développé, construit et exploité par le groupe VALOREM. La réalisation est prévue pour 2027-2028.

L'électricité sera acheminée jusqu'au poste d'Aubigny par une ligne enterrée. La production d'énergie prévisionnelle est 13 GWh/ an, la consommation électrique de Sainte-Montaine est de 1.8 GWh/an.

Les retombées économiques de ce projet sont conséquentes :

- Chiffre d'affaires prévisionnel : 1 million d'euros

En K€	Taxe foncière	CFE*	IFER*	CVAE*	TOTAL
Sainte Montaine	12,4	8,4	6,8	0,0	27,6
Cdc Sauldre et Sologne	0,7	1,1	17,0	3,2	22,0
Département	0,0	0,0	10,2	2,8	13,0
Région	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
TOTAL	13,1	9,5	33,9	6,1	62,7

- CFE : Cotisations Foncières des Entreprises
- IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
- CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La terre sera travaillée, afin d'y planter de l'herbe « RAY GRASS » pour nourrir les brebis.

Monsieur le Maire demande aux conseillers Messieurs Bertrand CASSÉ et Etienne FENART, concernés par ce projet de quitter la salle pendant les débats et les délibérations.

Annick BAUDOIN dit que ce projet est bien pensé et qu'il tient compte du paysage, en maintenant les haies et reboisant une partie de la parcelle, de plus, les énergies renouvelables sont un point important.

Le conseil municipal par 7 voix pour, autorise la société VALOREM à procéder à l'étude de faisabilité du projet de parc photovoltaïque sur la parcelle A 1506 les Grandes Rotures, qui sera répertoriée dans le zonage d'accélération des énergies renouvelables.

3- Délibération définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance du conseil municipal, ce sujet avait été évoqué, mais d'autres précisions étaient à venir.

Il précise que les projets déjà répertoriés dans ce zonage seront plus facile à monter.

Une consultation a été effectuée du 28 octobre au 6 novembre par affichage en mairie et au dépôt de pains, les propriétaires ont été sollicités par mail. Il y a eu seulement deux réponses, la Boute et la débotterie (anciennement Jacana).

Il faut définir les zones suivantes : l'éolien, le solaire photovoltaïque sur bâtiment, au sol dont ombrière et parking, la méthanisation, l'hydroélectricité et la géothermie.

Monsieur le Maire présente la carte définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables, sont répertoriés les projets agrivoltaïques présentés en conseil municipal les Rousseaux, la Genardière et la Rozelle, le méthaniseur et le photovoltaïque flottant aux Brochards ; auxquels ont été ajoutés de l'agrivoltaïque à la Brosse et aux Clergeries ; du photovoltaïque sur bâtiments : toutes les maisons du bourg et sur les gros bâtiments des propriétés.

Il demande à l'assemblée si d'autres zones restent à prévoir.

Etienne Fenart dit avoir un projet de turbine électrique dans le bief du Moulin de la Talle, pour une utilisation personnelle.

Il précise que les procédures administratives sont compliquées, il y a obligation de prendre un bureau d'études pour calculer la puissance de la turbine, faire des relevés hydrométriques et monter le dossier. Le coût s'élève à 6000 €, alors que toutes les mesures ont déjà été faites, que la puissance est déjà définie et que Monsieur François Cassé a qui appartenait le moulin avait obtenu l'autorisation d'utiliser le bief pour y installer une turbine.

Le conseil municipal dit qu'il faut ajouter ce projet aux zones d'accélération des énergies renouvelables.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents, les zones d'accélération des énergies renouvelables telles que présentées par le Maire sur la carte annexée.

4- Convention de partenariat pour la saison culturelle 2024 avec la communauté de communes Sauldre et Sologne

Monsieur le Maire dit qu'il convient de signer une convention avec la communauté de communes, afin d'obtenir des subventions de la Région au titre du Plan Artistiques et Culturel de Territoire (PACT) et du Département du Cher au titre du Contrat Culturel de Territoire (CCT) et ainsi pouvoir proposer des spectacles de qualité au public.

Les subventions s'élèvent à environ 30 %.

Monsieur le Maire et Madame Michèle KUBICKÉ informent l'assemblée que la communauté de communes réfléchit à proposer moins de spectacles, mais mieux ciblés. La communauté de communes souhaiterait mutualiser l'offre de spectacles entre plusieurs communes, pour avoir plus de spectateurs.

Monsieur le Maire rappelle que le concert-théâtre joué en 2023, par les Fous de Bassan avait réuni que 40 personnes, alors que c'était un spectacle de qualité.

Michèle KUBICKÉ dit que nous avons eu un exemple dernièrement avec « la Traversée », la troupe a joué la pièce « Don Quichotte » à Blancafort, il y avait une vingtaine de personnes. Le lendemain à Sainte-Montaine, la même troupe a réuni une quarantaine de personnes juste pour une lecture et des échanges avec le public.

L'assemblée approuve la signature de la convention PACT et CCT pour la saison culturelle 2024, à l'unanimité.

5- Validation du spectacle de la saison culturelle 2024 : le REVIZOR par la compagnie des Poupées Russes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la pièce de théâtre proposée cette année est le REVIZOR de Nicolas GOGOL.

Etienne Fenart dit que c'est une comédie du 19^{ème} siècle. Le REVIZOR veut dire « inspecteur » en Russe. C'est l'histoire d'un inspecteur le « REVIZOR » envoyé incognito dans un village par le gouvernement. Le

Maire du village et tous les fonctionnaires vont être aux petits soins pour une personne qu'ils croient être cet inspecteur et il y aura méprise sur la personne...

Le coût de la pièce s'élève à 1 400 €, auquel il faut ajouter des frais de déplacements de 67.20 €. Monsieur le Maire dit qu'il y a 16 acteurs. Il faudra donc ajouter les repas au coût du spectacle.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de fixer les tarifs de vente des billets, aux prix préconisés par la communauté de communes, à savoir :

- Plein tarif : 10 € (adultes)
- Tarif réduit : 6 € (demandeurs d'emplois et jeunes de moins de 15 ans)
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans

L'assemblée approuve à l'unanimité.

6- Acquisition d'un abribus polyvalent

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acheter l'abribus de l'entreprise DESPRES situé route de Clémont à Aubigny. Il mesure environ 2 x 3m et coût 2 350 € HT.

Le coût d'un abribus neuf est d'environ 7000 €.

Monsieur le Maire dit qu'il servira aux enfants qui attendent le car scolaire, mais il pourra également servir aux cyclistes et aux randonneurs pour se protéger du mauvais temps.

L'entreprise DESPRES assure la livraison et le montage sur le terrain situé à côte du terrain de camping.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

7- Délibération contrats d'assurances du personnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de prendre une délibération pour acter une convention de délégation des missions liées à la gestion des assurances statutaires avec le Centre de Gestion du Cher.

La commune est titulaire de contrats d'assurances pour être remboursés en cas d'absence du personnel pour maladie.

Madame Annick BAUDOIN dit que la commune est obligatoirement affiliée au Centre de Gestion et qu'elle ne comprend pourquoi il est nécessaire de conventionner avec eux pour les assurances du personnel.

Monsieur le Maire dit que c'est désormais une obligation pour définir les missions du Centre de Gestion.

L'assemblée approuve à l'unanimité

8- Augmentation du coût de l'énergie : tarifs de location du centre socio-culturel et du camping ; mise à disposition de locaux aux associations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a subi de fortes augmentations des coûts de l'électricité en 2023, 54 % en moyenne par rapport à 2022.

Il présente le tableau et le graphique réalisés par Monsieur Etienne FENART qui montrent une augmentation de l'électricité du camping de 125 % par rapport à 2022. L'éclairage public route de Ménétréol a énormément augmenté : + 70 % par rapport à 2022, alors que l'amplitude d'éclairage a été diminué.

Les locations du centre socio-culturel ont permis de payer uniquement l'électricité. La commune a perçu 4 225 € de recettes et à dépenser 4 100 € d'électricité.

Les recettes du camping pour 2023 s'élèvent à 1 594.94 € et le coût de l'électricité est de 1 592.00 €.

Plusieurs solutions proposées : couper le disjoncteur du camping dès la fermeture le 1^{er} novembre, augmenter les tarifs camping et du centre socio-culturel, pertinence du changement d'éclairage public par du LED, modifier à nouveau l'amplitude d'éclairage public ou débrancher un candélabre sur 2.

Monsieur le Maire dit que le remplacement des lampes par du LED avait déjà été évoqué.

Monsieur Igor OLSEVSCHI dit que le coût du LED est très élevé, le coût s'élevait à 800 € par lampe, voilà 2-3 ans et il y a 56 points lumineux.

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de location du centre socio culturel et du camping, comme suit :

Centre socio culturel	Montainais		Hors Commune	
	Tarifs 2023	Tarifs 2024	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Location 1 journée en semaine (du lundi au jeudi)	80.00 €	90.00 €	100.00 €	110.00 €
Location week-end (du vendredi 11h au lundi 9h)	200.00 €	220.00 €	350.00 €	380.00 €
Location de la vaisselle	Gratuit			
Caution location	1 000.00 €			

Camping	Tarifs 2023	Tarifs 2024
Forfait emplacement + électricité	-	5.00 €
Emplacement avec véhicule	1.00 €	-
Campeur adulte, eau chaude comprise	1.50 €	2.00 €
Campeur enfant, eau chaude comprise (- 12 ans)	1.00 €	1.50 €
Branchement électrique (pour les garages morts)	2.50 €	4.00 €
Garage mort à la journée	1.00 €	-
Garage mort à l'année	170.00 €	170.00 €
Taxe de séjour	0.22 €	0.22 €

Obligation d'un forfait emplacement + électricité à 5 € pour tous les campeurs (sauf les garages morts).

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les associations de la commune bénéficient gratuitement et quand elles le souhaitent, des locaux communaux (maison des associations, salle de réunion et centre socio-culturel), il propose donc de supprimer la subvention annuelle qui était attribuée à chaque association. Bien entendu, si une association était dans le besoin, la commune lui viendrait en aide.

L'assemblée approuve à l'unanimité.

9- Questions diverses

- ⇒ **Remplacement de la moquette du chœur de l'église** Monsieur le Maire dit que la moquette du chœur de l'église est à remplacer, elle est claire et vétuste. Madame Marie-Thérèse MOREAU dit qu'il faudrait que Philippe enlève la moquette actuelle pour voir l'état du plancher, s'il y a des réparations à faire avant de la remplacer par une moquette rouge foncé. L'assemblée approuve à l'unanimité
- ⇒ **Etude pour l'installation de la vidéo protection** : Monsieur le Maire dit que les projets fleurissent autour de Sainte-Montaine, que les coûts ont diminué grâce au WIFI et à la 4G. Monsieur Nicolas RAFFESTIN dit qu'il ne veut pas être un oiseau de mauvais augure, mais que c'est plutôt calme en ce moment. Monsieur Bertrand CASSÉ dit qu'il avait fait venir une entreprise pour avoir un devis, que le commercial s'était déplacé et avait fait une étude, mais aucun devis n'a été envoyé à la mairie. Il va le relancer

L'assemblée a décidé d'attendre une offre du commercial rencontré par Monsieur Bertrand CASSÉ.

- ⇒ **Elections Européennes** : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut retenir la date des élections le dimanche 9 juin et prévoir de tenir le bureau de vote, qui sera ouvert de 8h à 18h. Madame Annick BAUDOIN prévient qu'elle sera absente à cette date.
- ⇒ **Dates à retenir** : lancement de la campagne « la place des femmes en entreprise », dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars à 11h dans la cour du château d'Aubigny. La communauté de communes met en lumière la place des femmes en entreprise et des portraits de femmes du territoire seront exposés tout le mois de mars, dans chaque commune de la communauté de communes. Réunion SCOT mercredi 13 mars, mais non publique. Réunion PLUi en début de semaine prochaine, il sera question des entreprises extractives (carrières). Le texte prévu dans le PLUi est vague concernant la préservation de la nature. Monsieur le Maire a demandé de préciser, en plus de l'environnement, la qualité de vie des habitants. Monsieur Igor OLSEVSKI dit qu'il a entendu des bruits de couloir comme quoi Monsieur VUITTON arrêterait l'extraction de matériaux sur sa propriété entre Brinon et Pierrefitte, dans 3 ans. Il faut faire attention que la Ligérienne ne dépose pas un nouveau dossier pour ouvrir une carrière à Sainte-Montaine. Monsieur le Maire et Monsieur Bertrand CASSÉ disent que c'est impossible, car la ligérienne s'est engagée à planter 6 à 7 ha d'arbres à l'endroit où le concasseur était prévu, pour compenser le déboisement dans les autres carrières.
- ⇒ **Classement du massif Sologne en zone à risque incendie** : Bertrand Cassé, correspondant incendie dit que le massif Sologne a été classé le 6 février en zone à risque incendie. Les bois, forêts et les landes de plus de 0.5 ha des communes situées dans le massif Sologne sont classés à risque incendie. Les conséquences de classement sont l'obligation légale de débroussaillage (OLD) de 50 mètres autour des maisons, l'entretien de certains chemins communaux. A Souesmes, il a été installé une tour avec des caméras thermique qui relève les fortes températures + des drones pour survoler la forêt et repérer les foyers d'incendies. Une consultation des élus sera lancée pour finaliser le périmètre de la zone Sologne.
- ⇒ **Devis pour le remplacement du moteur de volée de la cloche n°2** : l'entreprise BODET qui effectue la maintenance de l'électrification des cloches a remarqué et remonté la vétusté du moteur de la cloche n°2 qui est d'origine, soit 30 à 40 ans. Le coût de son remplacement s'élève à 1 849.50 € HT. C'est une société sérieuse qui donne de bon conseil. L'assemblée propose d'attendre que le moteur soit réellement en panne.
- ⇒ **Pèlerinage de la Belle Fontaine** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Evêque Monseigneur BEAU viendra au Pèlerinage cette année. Monsieur le Maire dit que l'oratoire est sale et que les ardoises de décoration à l'arrière du monument sont cassées. Il dit qu'il faudrait nettoyer l'oratoire, mais seulement avec des produits qui ne pollueront pas la source. Le conseil municipal propose de demander à Philippe s'il peut passer le nettoyeur haute pression sans abîmer la pierre.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 10

Approuvé Non approuvé en séance du 5 avril 2024

Pour 9 Contre Abstention

Le Maire,
Jean-Yves DEBARRE

Le secrétaire de séance,
Nicolas RAFFESTIN

